

	Assistant Socio Educatif <i>Service social hospitalier</i> (Fiche de poste)	Codification : GDR-RH-021 A
		Date d'application : 21/01/2020
		Page : 1/4

	Nom	Fonction	Signature
Rédaction	Alexandra LE DUC	Assistante sociale	10/02/2020
Vérification Direction Qualité	Référent DPQRU	Direction des Parcours patient, de la Qualité-gestion des risques et des Relations avec les Usagers	10/02/2020
Vérification	Stéphane SCALABRINO	Directeur des parcours patient	10/02/2020
Approbation	Laëtitia JEHANNO	Directeur des Relations Humaines	10/02/2020

PRESENTATION DU POSTE

Fonction :

Assistant Socio-Educatif

Métier (précisez également le code métier) :

Assistant social 10F40

Liaisons hiérarchiques :

Le Directeur des Parcours patient

Le Cadre Socio Educatif du service social hospitalier

Liaisons fonctionnelles :

L'équipe Socio-Educative

Le secrétariat du service social hospitalier

Les différents partenaires internes et externes

MISSIONS

Mission principale :

Mission d'aide psychologique

- Accueil
- Ecoute
- Soutien

Mission d'aide technique

- Conseils divers
- Aide matérielle à la constitution de dossiers administratifs

Mission de coordination

L'assistant de service social joue un rôle de médiateur en essayant de concilier les différentes approches

	Assistant Socio Educatif <i>Service social hospitalier</i> (Fiche de poste)	Codification : GDR-RH-021 A
		Date d'application : 21/01/2020
		Page : 2/4

d'une situation pour proposer la solution la plus adaptée aux intérêts conjoints du patient et de l'établissement. Il travaille en partenariat dans une action globale et concertée ; et ce dans l'optique de répondre aux besoins objectivés des patients.

Mission d'expertise

La mission de l'assistant de service social l'amène à suivre de près l'évolution des dispositifs en faveur des personnes et familles en difficulté et d'avoir un point de vue éclairé sur leur impact. Sa mission d'expertise prend de plus en plus d'importance.

Mission d'intégration à la politique institutionnelle

L'assistant social réalise les tâches qui lui sont confiées, en application des orientations prévues par le Projet d'Etablissement, les projets de pôles et projet d'intervention sociale. Il applique les procédures et modes opératoires élaborés.

Mission pédagogique

L'assistant socio-éducatif concourt à la formation des élèves et dispense un enseignement social par ses interventions dans les différentes écoles et instituts.

Missions spécifiques (en complément de la mission principale) :

Domaines d'activités:

- Accueillir l'usager et / ou son entourage ou aller au chevet des patients susceptibles d'avoir recours à ses services.
- Etablir un bilan psycho-social et proposer un plan d'action grâce à des techniques d'entretien. L'assistant de service social analyse et fait l'inventaire des différentes solutions susceptibles d'être proposées. Il s'applique à donner ou à redonner leur autonomie aux personnes limitant ainsi le « faire à la place de ... » au profit d'une action éducative d'accompagnement des usagers dans leurs démarches. La notion de consentement de l'usager au projet proposé est indispensable à un accompagnement de qualité.
- Travailler en collaboration avec les partenaires internes : suivi des visites médicales, participation aux staffs, échanges quotidiens d'informations avec les équipes de soins ...
- Favoriser l'accès aux soins : L'assistant socio-éducatif doit engager les démarches qui permettront aux patients de bénéficier de tous les soins adaptés à leur état de santé sans rencontrer de frein administratif.
- Favoriser l'accès aux prestations et avantages sociaux : un souci prioritaire de l'assistant socio-éducatif concerne la précarisation des ressources due au problème médical. L'assistant socio-éducatif engage donc de multiples démarches pour garantir des revenus aux personnes rencontrées et veille à ce que les patients puissent bénéficier de tous les avantages auxquels ils peuvent prétendre notamment par la rédaction de rapports sociaux pour l'obtention de secours financier.
- Organiser les sorties de la structure hospitalière : suivant l'état de santé de la personne, le handicap physique ou l'état de dépendance, l'âge, la situation familiale ou matérielle, le devenir du patient sera différent. Selon le cas, l'assistant socio-éducatif organise le retour à domicile en mettant en place les aides nécessaires. Il facilite aussi l'orientation des patients vers des services de suite adaptés (moyen séjour, convalescence, rééducation fonctionnelle, rééducation cardiaque, etc ...) ou vers des institutions spécialisées (M.A.S., maisons de retraite...) en constituant des dossiers d'orientations externes. Il est toujours tenu compte du consentement de l'usager afin d'engager un accompagnement de projet cohérent.
- Prendre en charge de façon spécifique des ressortissants étrangers dans le cadre de la P.A.S.S.
- Assurer la protection des individus : lorsqu'il en va de l'intérêt de la personne ou dans certains contextes exceptionnels, l'assistant socio-éducatif est amené à faire des signalements à des professionnels compétents pour garantir une protection, à proposer et à mettre en place des mises sous protection de justice.

	Assistant Socio Educatif <i>Service social hospitalier</i> (Fiche de poste)	Codification : GDR-RH-021 A
		Date d'application : 21/01/2020
		Page : 3/4

- Ecouter et soutenir: l'assistant socio-éducatif assure un soutien psychologique auprès des patients ou de leur entourage et valorise autant que possible les capacités de la personne à faire face aux situations. Il favorise la persistance et le maintien des liens sociaux.
- Informer les patients et leur entourage: l'assistant socio-éducatif informe le patient et / ou son entourage de leurs droits et devoirs ainsi que des recours dont ils disposent au regard de la situation exposée. Cette information doit être claire et précise. Un contact systématique doit être effectué pour toutes orientations en service de suite.
- Assurer des relais sociaux avec les partenaires: établir une fiche de liaison systématique avec les assistants sociaux du service ou les partenaires sociaux extérieurs à la structure lors du transfert d'un patient ou d'une sortie du CHU, quand des actions sociales ont été engagées.
- Des interventions sociales peuvent être spécifiques au service de soins au sein duquel l'assistant social intervient :
- Activités annexes :
 - Ouvrir et mettre à jour des dossiers sociaux pour les patients suivis
 - Assurer la prise en charge des patients vers des unités de SSR hors CHU en s'assurant de la présence d'un transporteur sanitaire, en relayant l'information au secrétariat du service social suivant les modalités prévues
 - Actualiser ses connaissances par de la documentation, des formations et des participations à des congrès
 - Participer aux réunions de service
 - Participer au projet de service
 - Assurer la gestion statistique des activités sociales réalisées en vue d'une analyse quantitative et qualitative des pratiques professionnelles
 - Fournir un rapport annuel d'activités
 - Organiser ou animer des réunions
 - Développer des projets inter partenariaux
 - Assurer une mission de prévention auprès des usagers
 - Accueillir des élèves en formation
 - Dispenser un enseignement social sous forme de cours ou de participation à des tables rondes ou journées d'informations, dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue
 - Participer à la promotion par une implication dans les actions-recherche, les colloques professionnels, le comité d'éthique

Spécificités du poste :

Horaires : A déterminer avec le cadre socio-éducatif sur la base d'une durée quotidienne de travail de 7h30 par jour. Ils s'échelonnent pour la prise de fonction de 08h à 9h et de 17h à 18h pour la sortie.

Rotation : Un changement d'affectation de services total ou partiel est organisé tous les trois ans sur la base d'une demande exprimée par l'assistant social ; ou lorsque des réajustements de charge de travail sont nécessaires.

Tout assistant social fonctionne en binôme avec un autre membre de l'équipe afin d'assurer une prise en charge sociale pendant ses congés planifiés ou diverses absences.

Situation : Intervention professionnelle possible sur différents sites du CHU :

- Hôpital Dupuytren 1
- Hôpital Dupuytren 2
- Hôpital Jean Rebeyrol
- Hôpital / EHPAD Dr Chastaing
- Hôpital de la Mère et de l'Enfant

	Assistant Socio Educatif <i>Service social hospitalier</i> (Fiche de poste)	Codification : GDR-RH-021 A
		Date d'application : 21/01/2020
		Page : 4/4

Formations obligatoires requises :

- Diplôme d'Etat d'Assistant Social

Moyens mis à disposition (*techniques, humains, financiers*) :

- Poste informatique
- Poste téléphonique

Prévention - Sécurité (*risques liés au poste, habillement, protection*) :

- Néant

PROFIL REQUIS

Formations – Qualifications (*Savoir*) :

- Diplôme d'Etat d'Assistant Social

Connaissances particulières (*Savoir-faire*) :

- Respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle basé sur les valeurs et les principes du travail social (respect de la dignité humaine, promotion de la justice sociale et de l'entraide, respect des différences)
- Connaissance du milieu hospitalier appréciée

Expériences professionnelles (*Savoir-faire*) :

- Assistant de service social
- Expérience en lien avec le secteur social et les différents partenaires

Qualités professionnelles (*Savoir-être*) :

- Capacité d'analyse, d'évaluation et de synthèse
- Aptitude à l'écoute et à l'accueil
- Facilité de communication
- Disponibilité
- Discrétion
- Aptitude à faire face à une situation
- Capacité d'organisation
- Capacité d'adaptation
- Disposition réelle pour les relations humaines et goût pour le travail en équipe